

L'officiel de table

Son statut :

- Licencié à la FFHB
 - S'inscrit sur la feuille de match et assume ainsi une fonction d'officiel
 - Est majeur ou mineur (ajouter un tuteur de table si les deux officiels sont mineurs).
- Il ne peut pas cumuler une autre fonction.

Ses missions :

- Assure une fonction officielle
- Est neutre et impartial
- Accomplit sa mission de façon responsable et objective

Chronométrateur :

- contrôle le temps de jeu
- contrôle l'exécution des sanctions disciplinaires
- signale les temps morts
- indique le score d'équipe

Secrétaire :

- contrôle, sous l'autorité de l'arbitre, la feuille de match
- fait la comptabilité des buts, des buteurs, des sanctions reçues, des temps-morts d'équipe
- contrôle les changements de joueurs et signale aux arbitres les irrégularités
- signale à l'arbitre les comportements non autorisés des « bancs de touche

Avant la rencontre :

- Paramètre la table de marque
- Demande aux officiels responsables de remplir la feuille de match électronique (FDME)
- Donne les Temps-mort d'équipe aux coachs (vérifier les règlements des compétitions)
- Une fois que les arbitres ont verrouillé la FDME, il doit passer en gestion de table électronique (GDME)

A la fin de la rencontre :

- Ferme la GDME

En cas d'incident sérieux, il prend toute mesure utile et en rend compte par un rapport écrit sous 48 heures à la Ligue et/ou au Comité.